

**COMMUNE DE LA BAZOUGE DE
CHEMERE**
(Département de la Mayenne)
**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL du 17 DECEMBRE
2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 17 décembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie MANDELLI, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2024

Etaient présents : Marie MANDELLI, Aymeric DELHOMMEAU, Lionel RABU, Laurys DALIGAULT, Philippe BRIARD, Marthe CHRETIEN, Carine COLLET, Noëlla MASSEROT, Franck LEGEAY,

Absent : Hervé BOUCHET

Absents ayant donné pouvoir : Amanda FITZPATRICK donne pouvoir à Lionel RABU
Freddy GUITTER donne pouvoir à Marthe CHRETIEN

Laurys DALIGAULT a été élue secrétaire.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA HALLE

Concernant la mise à disposition de La Halle située rue du Pont pour un marché mensuel de 5 exposants maximum, une convention a été établie pour chacun des producteurs souhaitant participer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ **VALIDE** la convention de mise à disposition de La Halle et **CHARGE** Madame la Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette décision

↳ 10 voix **POUR**

↳ 1 **ABSTENSION**

REMBOURSEMENT DE FRAIS ENGAGES PAR UN AGENT

Madame la Maire informe les élus que la directrice de l'ALSH a dû régler personnellement la somme de **326.11 €** pour l'achat de décorations extérieures de Noël pour la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** :

➤ **ACCEPTÉ** le remboursement d'un montant de 326.11 € à la directrice de l'ALSH et **CHARGE** Madame la Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Devis EUROVIA et NEWBEE « Création d'un PUMP TRACK »

Madame Laurys DALIGAULT présente 2 devis des entreprises EUROVIA et NEWBEE concernant la création d'un PUMP TRACK.

- Le devis EUROVIA se monte à **29 985.00 € HT** soit **35 982.00 € TTC**
- Le devis NEWBEE se monte à **5 120.00 € HT** soit **6 144.00 € TTC**

Soit un total de **35 105.00 € HT / 42 126.00 € TTC**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ **ACCEPTÉ** les 2 devis des entreprises EUROVIA et NEWBEE et **CHARGE** Madame la Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

↪ 7 **POUR**

↪ 2 **ABSTENSION**

↪ 2 **CONTRE**

Convention de financement du projet photo-agrivoltaïque de BRISANNE **« NEOEN »**

La société Centrale Solaire de BRISANNE, appartenant au groupe NEOEN, ayant pour activité la production d'électricité par utilisation des énergies renouvelables, notamment solaire agrivoltaïque, projette d'implanter un parc agrivoltaïque au sol sur un site composé de divers terrains sur la commune. Ce projet prévoit que l'accès se fera en tout ou partie, à partir du domaine communal desservant les parcelles destinées à recevoir le Parc Agrivoltaïque, au titre de baux à intervenir entre les propriétaires desdites parcelles et la Société ou toute société substituée dans le cadre de la construction et l'exploitation de Parc Agrivoltaïque.

L'utilisation des voies et chemins de la commune sera nécessaire pour la construction, l'exploitation et le démantèlement du Parc Agrivoltaïque.

Pour donner suite au projet NEOEN, 1 convention a été établie :

- Une convention de financement de mesure d'accompagnement du projet agrivoltaïque de Brisanne concernant la rénovation et la réhabilitation d'une bâtisse de 1660 située en cœur de bourg en espace de vie sociale par la commune avec une participation financière de la Société à hauteur de 100 000€ HT.
-

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** :

➤ **ACCEPTÉ** la convention NEOEN et **CHARGE** Madame la Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

- Concernant la convention de servitudes, nous l'avons mise en attente, les questions suivantes étant en suspens. Elles seront posées à NEOEN :
 - ✓ Qui dressera l'état des lieux contradictoire et quand ? (un huissier ?)
 - ✓ Concernant le tarif du mètre linéaire, est-il possible d'ajouter qu'il sera revalorisé chaque année en fonction notamment, de l'évolution du coût des matériaux ?

Prochaine date

Prochain Conseil Municipal : Mardi 07 janvier 2025 à 20H

La séance est levée à 22h06